



## DECLARATION COMMUNE DES ORGANISATIONS SYNDICALES

### COMMISSION PARITAIRE DE BRANCHE

19 janvier 2017

Lors de la Commission Paritaire de Branche du 8 décembre 2016 portant sur les salaires, **les employeurs ont refusé d'ouvrir la négociation sur l'évolution du Salaire National de Base**. Malgré la protestation unanime des fédérations syndicales, ils ont poussé la provocation jusqu'à mettre à la signature un accord cristallisant le salaire national de base pour 2017 !

Devant le refus des fédérations syndicales de cautionner un gel des salaires, les employeurs ont pris une décision unilatérale se limitant à reconduire l'enveloppe minimale dédiée aux avancements au choix... et à rappeler l'existence des échelons d'ancienneté !

Après deux années à 0,2 puis 0,3 %, **le gel du SNB pour l'année 2017 est une injure faite aux salariés en terme de reconnaissance du travail accompli**. D'autant que bon nombre d'entreprises ont, dans le même temps, réduit très fortement les taux d'avancements au choix.

Les décisions hasardeuses d'une poignée de dirigeants ne peuvent être assumées par les salariés quand, parallèlement, la productivité individuelle ne cesse de croître.

Dans ce contexte, et au vu de l'émotion que cette situation génère chez les salariés des IEG, **les organisations syndicales exigent l'ouverture sans délai d'une négociation sur le salaire national de base**. Un refus entrainera une démarche syndicale de mobilisation massive des salariés dans les semaines et mois à venir.

Paris, le 19 janvier 2017